

# L'assistant(e) maternel(le) employé(e) par un particulier



## Pour le Parent Employeur

- Choisir l'assistant(e) maternel(le) qui sera attentif(ve) au bien-être de votre enfant et répondra à vos attentes en matière de co-éducation
  - Un accueil personnalisé pour que votre enfant grandisse à son rythme
  - Une relation de confiance mutuelle dans le respect et le dialogue
  - Une réponse adaptée à votre besoin de garde



## L'Assistant(e) Maternel(le)

- Professionnel(le) Petite Enfance
- Agrément délivré par le Conseil Départemental
  - Formation initiale de 120H
- Accessibilité à 58H de formation continue par an
  - Accompagnement et soutien professionnel par la DTS (Direction Territoriale des Solidarités) et les RAM [Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s]



## Pour l'enfant

- Un accueil personnalisé dans le respect de l'individualité de votre enfant et de son rythme
- Un cadre chaleureux et sécurisant pour permettre à votre enfant de s'épanouir dans un univers stable et rassurant
- Un mode d'accueil plus que jamais ouvert vers l'extérieur : avec des sorties au parc, à la bibliothèque, à la ludothèque... pour favoriser la curiosité de votre enfant et des temps d'accueils collectifs proposés au RAM
- Un accueil avec des enfants d'âges différents offrant des interactions enrichissantes